

CANIS ETHICA

7bis Boulevard Joseph Maréchal
35131, Chartres de Bretagne, France
Tél. : +33(0)6 70 27 63 52
Email : contact@canisethica.org
Site : www.canisethica.org



Chartres de Bretagne, le 14 mars 2016

M. Eymar-Dauphin

Président

Société Centrale Canine (SCC)

155 avenue Jean Jaurès, 93300 Aubervilliers

Objet : Notions de « bien-être animal » et « absence de cruauté » dans les statuts de la SCC

L.R.A.R. n° 1A 129 076 9351 3

Monsieur le Président,

Mercredi 9 mars 2016, le monde des cynophiles passionnés de Lévrier Irlandais (Irish Wolfhound-IW) dont je fais partie, a été affligé par la nouvelle d'une portée de 8 IW abandonnés la veille à la SPA d'Aix en Provence. La rapidité et solidarité présentes sur les réseaux sociaux grâce à l'annonce de l'association Scooby France ainsi que l'efficacité du Club de race de l'IW : R.A.L.I.E faisant ; 48 heures plus tard, tous les chiots trouvaient une famille. Mon mari et moi en adoptant une le samedi : Daisy.

Le carnet de vaccination aidant, j'ai retrouvé et interrogé le naisseur quant à l'état de santé des parents et des chiots. Le naisseur, un résidant de Monaco, habitué des expositions canines, est propriétaire des parents (ENCI/FCI) qu'il a importé d'Italie. D'après ses dires, il n'a réussi à vendre que 2 chiots sur les 10. Les voyant grandir, prendre de la place, il a contacté le R.A.L.I.E qui n'a pas été en mesure de l'aider à les placer dès lors qu'il vendait ses chiots à €250. Finalement, il s'est décidé à les abandonner à la SPA.

Si la réaction du RALIE est légitime au vu de sa charte éthique et dès lors qu'en l'absence de critères d'admissibilité des annonces, la porte serait grande ouverte à l'irresponsabilité des naisseurs sous toutes ses formes ; cette situation pointe du doigt les limites actuelles des règles cynophiles françaises en matière de bien-être canin. En effet, des êtres vivants avec pedigree et excellentes origines se sont retrouvés victimes d'abandon à la SPA alors que sont d'une race aux besoins spécifiques importants. Leur provenance d'origine : Monaco, ne saurait faire oublier que ce schéma de « production/abandon » a aussi lieu sur le sol français en longueur d'année avec des refuges saturés sur l'ensemble du territoire.

Nous constatons une nécessité accrue d'introduire les notions fondamentales de bien-être, de sauvegarde du patrimoine génétique et de prévention de cruauté envers le chien de race dans les statuts de la Société Centrale Canine, afin de pouvoir mettre en place des solutions adéquates au

profit du bien-être des chiens. Solutions qui, sans porter préjudice à l'intégrité des clubs de race et éleveurs; pourraient servir de décélérateur à la surpopulation canine, aux abandons et à la cruauté normalisée en élevage canin.

(Notre pétition sur la cruauté normalisée en élevage canin comptant déjà plus de 33000 signatures.)

En effet, la mention de ces notions éthiques fondamentales dans vos statuts pourrait par exemple permettre de créer en toute légalité, selon des critères bien définies validés par les éleveurs français : une liste noire des naisseurs avec temps de probation, interdiction d'exposer ses spécimens et d'homologuer ses titres ou encore de fournir avec chaque chiot vendu un document clair expliquant les bienfaits de la stérilisation et surtout donnant précisément pour chaque race le coût total d'une portée (saillie=> 8-12 semaines de vie) évitant aux crédules de planifier des saillies se terminant par l'abandon de chiots à la SPA.

Monsieur le Président, le 25 septembre 2015, je vous adressais un courrier R.A.R pour vous faire part de la création de Canis Ethica et vous inviter à une collaboration que j'appelais de mes vœux. A ce jour, vous n'avez jamais pris le temps ni eu la volonté de me répondre. Pourtant, la société française a évolué, demandant la prise en compte réelle et concrète du bien-être animal. Aussi, les bons éleveurs qui nous soutiennent sont assez nombreux pour faire valoir une avancée au profit du mieux-être canin. Ainsi, il est important que la cynophilie française, à son tour, évolue en accord avec le désir des français.

Les mesures éthiques que nous défendons ne détruisent aucun emploi, ne démontent aucune profession, ne réclament pas d'investissements de la part de la SCC/Ministère de l'Agriculture et donnent à court terme une meilleure image de la filière canine. Emboîtons ensemble le pas aux pays anglo-saxons dans leur capacité de prise en compte réelle du bien-être animal dans leurs politiques. Ensemble, mettons en valeur les bons éleveurs en limitant la propagation des naisseurs.

Aujourd'hui, seuls les êtres vivants comme Daisy font les frais de toutes vos réticences à la mise en place des mesures éthiques que nous défendons.

La machine est lancée. Nous ne sommes plus en mesure de fermer les yeux, détourner le regard et userons de tous recours possibles pour faire évoluer la situation en faveur du bien-être canin.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



Mme Thilo HANE
Présidente-fondatrice
Canis Ethica

PJ : Eurogroup for Animals Press Release « Eurobarometer shows citizens want a Europe that acts for Animals »

CC: J. Languille, J. Barré, F. Maison, L. Jacquet, E. Pascal, E.A de Massy

NOTE SUR LE STATUT, LA CONDITION de DAISY ET SUR L'OPPORTUNITE D'Y PORTER REMEDE A TRAVERS LES NOUVEAUX STATUTS DE LA SOCIETE CENTRALE CANINE (Thilo HANE mars 2016)

Daisy, le chiot que nous avons adopté compte dans son pedigree les grandes lignées étrangères que vous retrouvez dans les plans d'élevage des éleveurs français d'Irish Wolfhound. Ses courbes, angulations, dentition, épaules, avant-main, attache/longueur de queue sont excellents.

Aussi, elle

- _ est maigre (-5kg par rapport au poids moyen d'une femelle de 3 mois).
- _ est atteinte de giardiose (le temps d'incubation faisant, elle a été contaminée bien avant d'arriver à la SPA ; or, ce parasite se développe dans les élevages)
- _ a une vaginite
- _ n'a pas eu droit au diagnostic du shunt porto-systémique congénital (ses parents non plus)
- _ est issue de parents n'ayant pas été dépistés pour la CMD

Enfin, elle

- _ est sensée ne pas avoir de pedigree, pourtant pour €100 le naisseur est prêt à en demander copie pour moi auprès de la Société Canine de Monaco puisque les parents y sont enregistrés.
- _ est sensée être la propriété de la SPA pourtant sa carte d'identification mentionne toujours le nom du naisseur ainsi aisément, je peux, pour une modique somme supplémentaire, demander au naisseur de demander le transfert de propriété et m'envoyer la nouvelle carte chez moi.
- _ doit obligatoirement être stérilisée avant une date précise sans quoi la SPA vient la récupérer, ne me donne pas sa carte d'identification et encaisse mon chèque de caution de €1000.

Seulement, aucune des mesures obligatoires bienveillantes précitées ne sont légales donc efficaces envers quiconque connaît la loi. En effet, le contrat d'adoption valide le « droit de propriété » de l'adoptant ; aussi, sous 8 jours, la SPA a obligation de signaler à l'ICAD le changement de propriétaire et m'envoyer la nouvelle carte d'identification....etc...donc ne peut menacer d'encaisser le chèque de caution,..., ne peut venir récupérer le chiot sans avoir de décision d'un Tribunal le stipulant, etc.

- ⇒ Ainsi, en l'état, je suis en capacité de remettre ce chiot dans le circuit de la « production » et de « l'exploiter à vie » sans être inquiétée...

Par ailleurs, le propriétaire des parents, dès lors qu'il n'existe aujourd'hui ni liste noire ni réprimandes possibles à son encontre, peut à nouveau saillir sa chienne quand bon lui semblera sans crainte de se voir inquiété.

- ⇒ A nouveau, s'il ne réussit pas à « écouler tout son stock » il pourra « liquider » tranquillement auprès d'une SPA...

Pourtant, au vu des accords existants entre la principauté de Monaco et la France, au vu des recommandations claires de la FCI : ce naisseur aurait pu être sanctionné par le R.A.L.I.E si tant est que les notions de bien-être animal et absence de cruauté envers le chien dans le cadre de l'élevage, étaient inscrites dans les statuts de la SCC.

Alors, Daisy et ses frères et sœurs n'auraient pas fini à la SPA puisqu'auraient bénéficié des capacités de communication du R.A.L.I.E.